



LEGENDE

- 2AU : Zone d'urbanisation future soumise à modification du PLU
- A : Zone agricole stricte
- Ac : Zone agricole où les constructions à usage agricole sont autorisées
- N : Zone naturelle protégée
- Nc : Zone de campings
- Nh : Zone d'habitations isolées
- Np : Zone de protection des captages
- UA / UAh : zone à forte densité dans les centres anciens
- UB / UBh : Zone à densité modérée
- UF : Zone de protection du fort
- UX / UXa / UXb / UXc : Zone d'activités

Périmètre de réciprocité avec les exploitations agricoles (50m)
 ER : Emplacement réservé
 Espace boisé classé

"Attention le PPR de Château-Ville-Vieille est approuvé et peut limiter la constructibilité de certaines zones, voir le dossier en annexe"

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Nom	Destinataire	Objet	Surface
ER1	Commune	Création d'un accès routier	241 m ²
ER2	Commune	Création d'un parking	2 769 m ²
ER3	Commune	Aménagement d'un espace public	855 m ²
ER4	Commune	Aménagement d'un espace public et de voies	5 867 m ²
ER5	Commune	Amélioration du carrefour	548 m ²
ER6	Commune	Amélioration des accès (aménagement de voirie)	202 m ²
ER7	Commune	Amélioration des accès (aménagement de voirie)	42 m ²
ER8	Commune	Amélioration des accès (aménagement de voirie)	40 m ²
ER9	Commune	Création d'un accès routier	1 643 m ²
ER10	Commune	Construction d'un équipement public (salle polyvalente, école ou autre)	3 377 m ²
ER11	Commune	Création de voirie	629 m ²
ER12	Commune	Création d'un parking (régularisation)	172 m ²
ER13	Commune	Amélioration de l'accès au réservoir AEP	1 267 m ²
ER14	Commune	Aménagement d'un carrefour	765 m ²
ER15	Commune	Elargissement de voirie	185 m ²
ER16	Commune	Amélioration de l'accès (aménagement de voirie)	1 313 m ²
ER17	Commune	Aménagement d'un espace public et de stationnement	1 586 m ²
ER18	Commune	Aménagement d'un espace public et de stationnement	907 m ²
ER19	Commune	Création d'une voie de desserte pour le hameau et le réservoir	1 468 m ²
ER20	Commune	Création d'une voie de desserte	540 m ²
ER21	Commune	Création d'un cimetière et de son stationnement	608 m ²

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE (05350)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

3. REGLEMENT – 3.2. Plan d'ensemble - Partie Sud

POS initial approuvé le 15 juillet 1983	ECHELLE : 1/10000 ^{ème}
PLU arrêté le	
Le Maire	
PLU approuvé le	
Le Maire	SARL Alpicité – 14 rue Caffé – 05200 EMBRUN Tel : 04.92.46.51.80 / Mob : 06.88.26.82.09 Mail : nicolas.breuillet2@gmail.com